

Mais que notre attention s'est portée. Il y a là une légende...  
Questions coloniales  
Depuis l'origine de l'expansion coloniale...  
Affaires étrangères  
A plusieurs reprises, nos représentants...  
REVUE SOCIALISTE (A suivre)

**LE PARLEMENT**  
**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
AVANT LA SEANCE  
Paris, 22 mars.  
Le gouvernement se prépare à déposer la demande d'un nouveau douzième; il prévoit que la Chambre ne pourra partir qu'aux environs du 12 avril.  
Commission des Douanes  
La Commission des douanes a décidé, sur la motion de son Président, M. Graux, de demander à la Chambre de voter avant sa séparation, les propositions tendant à élire les droits sur les laines, les margerines, les graines oléagineuses et les huiles, les chevaux, les fruits renforcés et les fibres de bois destinées à l'emballage.  
Groupe socialiste  
Le groupe socialiste s'est réuni aujourd'hui et a chargé Géraud Richard de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à la rogation de la loi sur les mandés antichâssés.  
L'annistie militaire  
Le garde des sceaux, a pris l'initiative d'un nouveau projet en six articles, qu'il a soumis à la commission.  
LA SEANCE  
Présidence de M. HIRSHMAN, président.  
La séance est ouverte à 3 h.  
Une demande d'interpellation de M. Gabriel Baron, sur la politique extérieure du gouvernement est jointe à celle de M. Paschal Grousset et sera discutée samedi.  
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES  
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi modifiant le tableau des circonscriptions.  
PROJETS DIVERS  
L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet intéressant les instituteurs.  
LES INSTITUTEURS  
L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet intéressant les instituteurs.

prendre les 5,500,000 francs pour assurer l'application de la loi.  
M. Bouge: Nous comptons sur les disponibilités d'emplois.  
M. Hirschman: Les fonds résultant des disponibilités et des recettes sont complétés à assurer l'application de la loi.  
M. Hirschman: Le gouvernement manque d'argent pour nous sommes tout disposés à voter les crédits nécessaires.  
M. Jaurès: Nous aussi, nous voterons les crédits, mais nous demandons qu'on nous dise nettement quelles sont les ressources qui serviront à améliorer la situation des instituteurs.  
M. le commissaire du gouvernement: Aujourd'hui que la loi de 1893 reçoit sa complète application, nous pourrions affecter les produits des disponibilités à l'exécution de la loi nouvelle.  
L'au'éloration, modeste mais pratique que nous proposons est réalisable sans crédits nouveaux.  
M. Jaurès soutient qu'il s'agit d'une réforme sur le papier.  
M. Hirschman proteste, il est certain, dit-il, que cette réforme produira 6 ou 700 promotions.  
L'amendement de M. Rolland est adopté par 327 voix contre 184.  
La séance est levée à 5 h. 15.

**LES AFFAIRES DE CHINE**  
Shanghai, 22 mars.  
Le bruit court qu'un arrangement a été conclu entre la Russie et l'Angleterre au sujet de la Corée, de Port Arthur et de Taïwan Wan.  
Moyennant l'abandon fait par la Russie de toute idée d'intervention en Corée, le Foreign Office ne fera aucune opposition à l'acquisition de Port Arthur et de Taïwan Wan par la Russie.  
Londres, 22 mars.  
Une note communiquée aux journaux dit que, contrairement à la nouvelle publiée dans les journaux, le gouverneur du Hu-Nam et le vice-roi de Hu-Pé et de Nanking jouissent de la confiance la plus complète de leur gouvernement et qu'ils se sont joints pour administrer la vallée du Yang-Tsé-Kiang sans tenir compte des ordres de l'empereur.  
Pékin, 22 mars.  
On apprend de Port-Arthur que les Russes ont deux grands navires de guerre à l'entrée du port et un contre-torpilleur dans le port.  
Ils ont accumulé 10,000 tonnes de charbon. Ils ont construit deux vastes cales en planches, près du bassin, et ont établi des buts de tir; ils exercent leurs hommes. L'amiral a inspecté les camps et les forts.  
Paris, 22 mars.  
Notre ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg est arrivé lundi soir à Paris. Le comte de Vanvieu a été envoyé en mission par l'ambassadeur de France.  
Il est porteur, prétendent certains journaux, de l'accord que M. de Montebello a négocié avec le chancelier russe sur l'ensemble des concessions que les deux gouvernements doivent obtenir en Chine.  
Cette nouvelle est officieusement démentie.

**L'EXPLOITATION DES ENFANTS**  
Les enfants dans l'industrie. — Une année à l'autre. — Quelques chiffres.  
Ce n'est pas seulement sur les ouvriers et les ouvrières que sévit le salaire. Les capitalistes ne se contentent pas d'exploiter les adultes; leur egoïsme, leur rapacité, leur despotisme, font d'autres victimes.  
Pour maintenir sous leur joug la classe ouvrière tout entière, ils font naître la concurrence entre hommes et femmes sur le marché du travail.  
La femme a dû quitter le foyer domestique. Elle est entrée dans l'industrie et les patrons n'ont vu dans ce phénomène économique qu'une nouvelle occasion d'étendre leur champ d'exploitation, d'augmenter leurs bénéfices, de vaincre la résistance des travailleurs.  
Engagés dans une si bonne voie, ils ne pouvaient s'arrêter en chemin. Aussi, après avoir fait entrer la femme dans leurs usines ils ont introduit les enfants.  
D'après un rapport officiel adressé au président de la République par le ministre du commerce on constate en effet que le nombre des établissements industriels où l'on emploie des enfants a considérablement augmenté durant l'année dernière et qu'il a été porté de 286,000 en 1936 à 296,000 en 1937, soit une augmentation de 10,000 en une année.  
De plus, on emploie, dans ces établissements, 2,000,000 personnes, et la proportion des enfants et des femmes est passée de 32 0/0 à 40 0/0.  
Au cours de leur surveillance, les inspecteurs du travail ont constaté 435 contraventions, portant sur l'admission d'enfants au-dessous de treize ans; or, ces contraventions s'élevaient de 306 en 1935 et de 274 en 1936.  
Quant à la prorogation illégale de la durée de travail, il y a eu 5,755 procès-verbaux rédigés en 1936 contre 3,877 en 1935. Ces derniers chiffres ne sont pas très exacts. On sait, en effet, comment les inspecteurs du travail s'acquittent de la mission qui leur est confiée. Néanmoins ils sont suffisants pour démontrer l'insuffisance de la loi de novembre 1892 sur le travail des enfants et des filles mineures dans les établissements industriels, soumettre l'industrie coupable de ceux qui sont chargés de son application et réclamer de nos législateurs une amélioration et une modification des lois ouvrières. E. C.

**A St-Venant**  
Conférence publique et contradictoire, le dimanche 27 mars, à 5 heures du soir, salle Cordier Lofr, avec les concours des citoyens AMIOT, secrétaire du groupe Lillois et GIARLON, délégué du Comité fédéral.

**A Fiers-Bourg**  
Dimanche 27 mars, à 4 heures du soir, salle Vincent Selosse, estaminet du Faisan Gris à Fiers-Bourg, Grande Réunion publique et contradictoire, avec les concours des citoyens L. MARLE, rédacteur à l'Égalité et M. SERVAIS, délégué du Comité fédéral, sous la présidence du citoyen DIECOCK, adjoint au maire de Foubais.

**DERNIÈRE HEURE**  
SINISTRE MARITIME  
Paris, 22 mars.  
Une dépêche annonce que le paquebot « Ville de Rome » de la Compagnie Transatlantique a coulé à pic près les îles Baléares.  
L'équipage et les passagers ont été sauvés.  
Demain un paquebot de la compagnie transatlantique partira de Marseille pour prendre à Port-Mahon les passagers pour les diriger sur Alger.  
Alger, 22 mars.  
C'est à 2 heures du matin que le naufrage de la « Ville de Rome » s'est produit. Le paquebot est tombé à 400 mètres de Port-Mahon.  
Le sauvetage de l'équipage, des passagers et de la poste est confirmé.

**L'AGENT SOUFFRANT**  
Paris, 22 mars.  
Le « Petit Temps » annonce qu'à la suite d'une entrevue de M. Souffrant avec M. Berthou, juge, celui-ci a décidé que la lettre publiée par le « Matin » signée Souffrant serait saisie.

**SOLIDARITÉ SOCIALE**  
Merville, 22 mars.  
Le Conseil municipal a voté 700 francs pour les familles d'ouvriers en chômage de la Seine.  
Il a émis en outre pour que les Chambres adoptent un projet de création d'une caisse nationale de retraites ouvrières.

**LA JACQUERIE EN ITALIE**  
Rome, 22 mars.  
La Tribuna signale des désordres près de Castorale.  
A la suite d'un partage des terres 500 paysans ont commencé à commettre des dégâts. Les carabinieri ont rétabli l'ordre.

**M. GLADSTONE**  
Londres, 20 Mars.  
L'état de santé de M. Gladstone inspire sérieuses inquiétudes.

**SUR LE NIGER**  
Paris, 22 mars.  
A la Chambre des lords, sir Selberr, secrétaire parlementaire pour l'office des colonies, a affirmé que Boussa et Nikki que les Français ont occupés en Afrique, sont bien sous le protectorat anglais.  
La commission anglaise du Niger étudie les revendications respectives de la France et de l'Angleterre à ce sujet.

**M. RIOT**  
Baris, 22 mars.  
M. Riot, député du Pas-de-Calais et ancien président du Conseil dont l'état de santé s'est beaucoup amélioré est arrivé à Baris, où il restera plusieurs jours.

**PALABRES OPPORTUNARDES**  
Paris, 22 mars.  
A l'occasion de l'inauguration d'un grand cercle à laquelle assistaient M. Fanen, de nombreux députés et sénateurs, M. Waddek Rousseau a prononcé un discours dans lequel il a insisté sur la nécessité de former un grand parti compact et homogène. Il a terminé en faisant l'apologie du minstre Méline, dont l'exécution à droite comble de joie les collaborateurs de Gambetta.  
Quel tas de renégats!

**TRIBUNAUX**  
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE  
Audience du 22 mars.  
Présidence de M. MARTIN, vice-président Joseph Barthélemy, 6 jours et 500 francs avec sursis pour fraude.  
Louis Delour, 1 mois et 50 fr. pour mendicité et ivresse à l'ouvroir.  
Amélie Landrieux, 4 mois pour coups et infraction à un arrêté d'expulsion.  
Julia Quertier, 4 mois pour infraction à un arrêté d'expulsion.

**LA FILLE DU SUPPLÉANT**  
ROMAN TRAGIQUE  
(1870-1871)  
PAR  
HÉBERT GOULLE  
DEUXIÈME PARTIE  
LE VOUE DU GUILLOTIN

Le but à atteindre étant d'englober le plus possible de républicains actifs dans l'affaire de l'Odéon, Joseph pourrait, questionnée par un interrogateur habile, être une indicatrice précieuse.  
Dès son arrivée à la Préfecture de Police, on la mena dans un bureau sombre où un petit homme à figure chafouine se tenait seul.  
— Pourquoi vous amène-t-on devant moi lui dit cet astucieux personnage ?  
— C'est à vous, monsieur, de me l'apprendre.  
— Il y a probablement erreur... Dans quelles circonstances avez-vous été arrêtée ?  
— Des gens sont venus chez nous, de très bonne heure, et ils m'ont emmenée, au nom de la loi.  
— Ce n'est pas cela que je vous demande... Vous avez l'air d'une fille intelligente. Vous me comprenez certainement... A quel motif attribuez-vous la mesure préventive prise à votre égard ?  
— A aucun. J'attends que l'on veuille bien m'en instruire.  
— Alors, selon vous, votre arrestation est injustifiée.  
Elle compulsa des notes qui étaient devant lui.  
— Vous êtes, n'est-ce pas, la fille Joseph Lassarre, fille de la nommée Virginie Lassarre, dite Nina. Vous tenez, avec votre mère, un débit de boissons où se rencontrent des gens... que vous ne connaissez que superficiellement.  
— Il y en a dans le nombre de qui les

apparemment ont pu paraître singuliers... Peut-être des rapports d'agents maladroits ou trop zélés vous ont-ils désignée comme les auxiliaires de ces gens suspects... quelques explications sincères suffiront, je n'en doute pas, à vous mettre hors de cause...  
— Pardieu, monsieur, dit la jeune fille quand il s'arrêta de parler, qui êtes-vous, vous-même ?  
— Il se redressa brusquement.  
— Comment qui je suis ?  
— Je veux dire, compléta-t-elle, en quelle qualité me questionnez-vous ?  
— Vous n'avez pas, ici, à interroger, mais à répondre. Mon intention est de vous traiter avec égards. Ne m'obligez pas à être sévère.  
Comme toutes les personnes qui ont été en contact avec des hommes s'occupant de politique, Joseph avait pour les policiers de petit ou de haut grade, un grand mépris, une répulsion allant jusqu'au dégoût.  
Elle répondit, très calme :  
— Suis-je ici au palais de Justice, dans le cabinet d'un juge d'instruction ?... Il me semble que non... Je ne vois pas de greffier prenant note exacte de vos questions et de mes réponses.  
— Oh! oh! fille Lassarre, si vous croyez, par une telle attitude, améliorer votre situation...  
— Voulez-vous me permettre un mot ?  
— Dites.  
— Vous me parlez tout de suite d'explications sur des gens fréquen-

tant chez nous et de qui les agissements étaient singuliers.  
— Vous vous décidez à causer, enfin !  
— Parmi les habitudes de ces derniers temps, je citerai M. le baron Pierre de Plouharde et un M. Tourcel, qui se dit conseiller d'Etat.  
— Ne mettez pas en cause des personnes honorables...  
— Ces personnes, monsieur, agissent à mon égard de très singulière façon. Le baron de Plouharde m'a adressé des sollicitations insultantes que j'ai repoussées, et c'est pour cela que son ami et lui s'écharpent après moi.  
— Fille Lassarre, dit le questionneur, renforcant son ton de sévérité, je ne tolérerai pas une minute de plus cette plâsterie.  
— Je ne plaisais nullement, monsieur. Mes paroles sont très sérieuses, et je les répéterai jusqu'à ce que l'on me baille une copie que satisfaction me soit donnée. Et d'abord je réclame d'être entendue par un magistrat, non de la Préfecture, mais du Palais de Justice.  
Joseph s'était, d'instinct, placée sur un terrain excellent.  
Son arrestation, opérée sans mandat régulier, était illégale. Le fonctionnaire de police agissait arbitrairement.  
Vis-à-vis d'un homme cela ne l'aurait point gêné. Sous l'Empire de Napoléon III et surtout dans les premières années du règne, on ne s'embarrassait pas de si abstraite chose que la légalité.  
Mais vis-à-vis d'une femme, d'une enfant de dix-sept ans, l'illégalité devenait

une violence lâche, sans compter qu'il était fort ridicule de la traiter en ennemie tellement redoutable qu'il fallait la désarmer de élémentaires garanties inscrites dans le Code pour protéger les prévenus.  
En outre, nul n'est pressé d'assumer la responsabilité de certains actes.  
Il y avait, bien évidemment, dans le cas de cette jeune fille, la malpropre complication d'une tentative de séduction.  
Puisqu'elle réclamait avec insistance un juge d'instruction autant valait se débarrasser de l'affaire.  
Tantefois, lorsqu'il cède, et même surtout lorsqu'il cède, un représentant de l'autorité demeure majestueux et terrible. Celui-ci déclara :  
— En vous faisant amener devant moi, j'avais l'espoir que je pourrais vous tenir au dehors de l'enquête sur l'horrible attentat perpétré à l'Odéon; votre âge me dispensait l'indulgence, car si jeune on n'est pas, en général, profondément criminel.  
Mais votre attitude affrontée me contraind de laisser, en ce qui vous concerne, les choses suivre leur cours. Ce sera désormais à M. le procureur impérial que vous aurez affaire.  
M. Tourcel-du-Fouley était maussade, chez lui.  
Il n'arrivait pas à tirer de l'attentat de l'Odéon le parti qu'il avait espéré.  
C'était un complet moissonneur avant maturité.  
Pas crainte qu'il ne devint réel, et encore plus par impatience de profiter de la